



Confirmation des arbres en place et le remblayage

Emplacement de la propriété: _____

Domages causés au système septique par les arbres en place

Le système septique peut être endommagée par les arbres qui ont été laissés sur place dans un rayon de 5 mètres autour de la zone du système.

Domages aux arbres en cas de remblayage

Le remblayage peut entraîner la compaction du système racinaire, ce qui rend l'arbre vulnérable; (a) à une diminution de l'absorption de l'eau et des minéraux du sol, (b) aux maladies et aux infestations d'insectes, ce qui peut entraîner la mort de l'arbre.

- Nous reconnaissons notre entière responsabilité, en tant que propriétaire(s), pour tout dommage encouru tel que spécifié ci-dessus.**

Signature du propriétaire

Date

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli à septic@nation.on.ca ou le retourner au bureau de la CNS.

Numéro de permis _____